



Globalisation des échanges électroniques & compétitivité

Luc ROUSSEAU
Directeur général des entreprises

Luc Chatel avait prévu de venir ce matin mais a dû se résigner à annuler sa participation, dans le but d'une réunion avec les responsables politiques de la majorité autour du Président de la république. Cette dernière vise à dialoguer autour des mesures prises hier pour répondre à la crise financière et les projets de loi devant être adoptés dans un délai très court. Les mesures annoncées sont d'une ampleur particulièrement importante. Elles visent la sauvegarde du secteur bancaire, mais aussi de la capacité de financement de l'économie, qu'il s'agisse des entreprises – en particulier des PME – ou des particuliers. Luc Chatel espère que les mesures adoptées permettront aux PME de continuer à trouver des financements pour leur développement, notamment en matière de technologies de l'information et de la communication.

Je vais lire désormais le message de Luc Chatel, qu'il a préparé avec ses collaborateurs :

« Les millions d'euros que l'Etat consacre chaque année en matière de TIC sont autant d'investissements de long terme, indispensables pour notre compétitivité industrielle. Ils restent indispensables, quels que soient les soubresauts de la sphère financière.

TIC & PME : six lettres bien mystérieuses pour un néophyte mais qui se trouvent au cœur de grands enjeux de l'économie française. En effet, les nouvelles technologies de communication sont essentielles pour notre économie. Elles contribuent à notre croissance à hauteur de 0,5 point par an. La France ne figure pas encore parmi les meilleurs élèves de l'OCDE. Ces technologies fournissent des emplois à près de 6 % de la population active.

En effet, des marges de progrès existent. Les entreprises françaises investissent deux fois moins que leurs homologues américaines ou scandinaves dans ces nouvelles technologies. Si nous rattrapons ce retard – ce qui se confirme au cours de la dernière décennie -, nous pouvons gagner jusqu'à un demi point de croissance supplémentaire. Les axes permettant de gagner de la croissance ne sont pas légion.

Le programme TIC PME a été lancé en 2005 par mon prédécesseur en charge de l'industrie. Trois années représentent un temps long à l'échelle de l'actualité médiatique, de l'action politique, de l'évolution des technologies. A l'inverse, ce temps est court pour changer les organisations, les processus, les modes de travail et pour faire adopter les meilleures pratiques offertes par le numérique dans les grandes entreprises et surtout dans les PME qui travaillent quotidiennement avec elles.

C'est pour cette raison qu'une politique de long terme est nécessaire, menée avec résolution et persévérance, associant étroitement le ministère chargé de l'industrie et les acteurs économiques – notamment le MEDEF, qui s'est fortement impliqué dans cette opération – pour accompagner le travail de fond engagé dans TIC & PME 2010 par une vingtaine de filières.

Je souhaite renforcer l'engagement du Gouvernement sur le sujet TIC & PME 2010. L'idée de réseaux interentreprises me séduit particulièrement. Aujourd'hui, les entreprises évoluent dans un écosystème de plus en plus étendu. Elles communiquent avec un nombre croissant d'acteurs.

Je partage votre conviction que l'entreprise étendue qui communique avec un nombre croissant d'acteurs représente la structure de l'avenir.



Le succès des pôles de compétitivité est – dans un registre différent – un exemple de ce qu'apportent les projets collaboratifs. C'est pourquoi nous avons privilégié dès le départ une approche par filières. En combinant leurs forces sur un même sujet, sur un même projet, les entreprises prennent conscience que la concurrence n'exclut pas la collaboration. Le fruit de leur travail bénéficie à toute une communauté à travers la dématérialisation d'un certain nombre de processus.

La chaîne d'approvisionnement est traitée de manière plus rationnelle et plus efficace. Les PME sous-traitantes gagnent en réactivité et donc en attractivité, en compétitivité auprès des grands donneurs d'ordres internationaux.

En observant les projets inscrits dans le cadre de TIC PME 2010, j'ai été frappé par leur diversité et la pertinence des enjeux qu'ils portent. La définition d'un format de facture simple basé sur la norme XML de l'UNCFACT constitue une réalisation très concrète, issue des efforts collectifs des projets. Ce format de facture répond aux besoins de la majorité des secteurs de l'industrie et des services, ainsi qu'aux obligations réglementaires.

Grâce à ce travail très technique, une fluidification du processus de facturation et un raccourcissement des processus de paiement deviennent possibles. Les délais de paiement sont fortement d'actualité dans la conjoncture financière, mais aussi du fait des mesures votées dans la loi sur la modernisation de l'économie. L'informatisation, l'automatisation de ce processus de facturation sont une piste pour faciliter le raccourcissement des délais de paiement – anormalement longs en France par rapport à l'Allemagne et à l'Europe du Nord – et faciliter la mise en place des contre-garanties et des paiements, l'affacturage et le reverse factoring par exemple. Ces derniers peuvent permettre de raccourcir ces délais, sans dégrader les bilans des uns et des autres. Ainsi, à travers le projet Interfinance, le secteur bancaire va pouvoir mettre en place des solutions d'affacturage et de financement des PME plus accessibles et moins coûteuses qu'avec des factures papier.

Voilà des avancées concrètes à portée de toutes les PME qui choisiront le recours à la facture simple avec leurs clients.

Vous connaissez tous par ailleurs les difficultés actuellement rencontrées par les entreprises françaises à l'export. Si ces dernières doivent améliorer leurs offres de produits et de services pour mieux répondre aux attentes des marchés internationaux et des clients étrangers, il est également possible de simplifier le travail administratif. Les procédures export sont en effet nombreuses. Les projets Gesfim et E-Xport PME se sont ainsi attachés à offrir aux entreprises des services de dématérialisation et de simplification s'appuyant sur le nouveau système Delta mis en place par les douanes. Il ne s'agit pas d'une dématérialisation complète de la chaîne mais d'une brique très importante.

Qui aurait dit lors de son lancement que le projet TIC PME 2010 répondrait aussi à des problématiques de développement durable ? C'est pourtant ce que fait le projet E-Expert porté par la Fédération française du bâtiment. Les outils de conception collaboratifs qui rendent possible une collaboration de tous les acteurs - depuis l'architecte jusqu'à l'artisan – sur le chantier autour d'une maquette numérique permettent d'avoir une vision unique et de réduire les erreurs.

La maquette numérique et les outils de simulation se révèlent en outre indispensable pour l'éco-conception du bâtiment, pour optimiser le système de chauffage et d'éclairage et pour minimiser les pertes thermiques.

TIC PME 2010 est également mis au service des consommateurs, avec des projets de traçabilité pour l'agro-alimentaire, dans les secteurs de la volaille et de la pêche. Cette thématique de



traçabilité - essentielle pour la maîtrise des risques -, la lutte anti contrefaçon et l'optimisation des flux logistiques pourraient d'ailleurs être approfondis en juillet.

Avec le projet Design Net, les entreprises du textile et de l'habillement sont maintenant dotées d'outils de conception et de maquettage 3D qui n'ont rien à envier aux outils du bâtiment. Elles peuvent ainsi répondre plus rapidement et plus précisément à la demande des consommateurs en matière de personnalisation, réalisant la demande de vêtements commandés sur Internet. Le client attend un service et une livraison rapide, une production en France plutôt qu'outre-mer. Grâce à ces outils, ce désir reprend un sens.

De façon générale et pour tous les secteurs, TIC PME 2010 peut constituer un outil efficace dans la lutte contre la délocalisation, en offrant aux clients et donneurs d'ordre la possibilité de travailler avec les sous-traitants français, de numériser et de moderniser plutôt que de sous-traiter à bas coût, parfois avec une qualité irrégulière dans des pays plus lointains.

Le Ministère ayant veillé à ce que les formats d'échange retenus soient basés sur les meilleures pratiques normalisées par le SEL, l'ISO ou l'UNCFAC, les PME de toutes les filières peuvent ainsi se connecter à l'économie mondiale, prendre des commandes auprès des grands groupes internationaux et exporter.

Cet accès à la scène internationale sera facilité car les PME travaillant en réseau acquièrent plus de force et peuvent chasser en groupe. Elles acquièrent plus de visibilité et peuvent mieux se faire connaître. Le projet Bio-BPM, qui va offrir aux PME innovantes des biotechnologies une vitrine pour vendre leur savoir-faire, est un exemple.

A l'issue de cette journée, vous serez pour certains convaincus de la formidable opportunité que constitue TIC & PME 2010 pour les PME et plus largement pour l'ensemble du tissu économique français.

Je souhaite que l'Etat accompagne à présent la diffusion des projets développés. Des moyens sont mis à disposition des DRIRE pour des actions de diffusion des TIC dans les PME. Après la phase de concertation, d'élaboration des outils, il est fondamental de transformer l'essai et d'arriver à une implémentation rapide des solutions dans de nombreuses PME, d'apporter la preuve opérationnelle que le concept était pleinement pertinent.

Par ailleurs, le Gouvernement réfléchit dans le cadre du projet de plan numérique à la mise en place de conseillers au numérique e-PME ou d'ambassadeurs du numérique. En effet, le développement des PME est une clé de notre avenir économique. Elles ne disposent pas souvent des ressources internes nécessaires pour pleinement évaluer les bénéfices qu'elles peuvent retirer des TIC.

Le Gouvernement réfléchit donc à la mise en place de ces conseillers au numériques PME, pour aider les entreprises à établir diagnostics et bilans sur leur utilisation des TIC et les inciter à améliorer leur productivité en leur offrant les outils, notamment ceux issus de la démarche TIC PME 2010 depuis trois ans. L'idée de lancer des diagnostics d'une demi-journée à deux jours suivant les caractéristiques de l'entreprise est une des pistes de réflexion actuelles, qui pourrait faire l'objet d'une annonce gouvernementale dans les prochains jours.

J'invite tous les partenaires impliqués dans le développement et le soutien aux entreprises, que ce soit au niveau national ou au plan local, à s'approprier encore davantage les résultats du programme à l'issue de cette journée et à accompagner les PME dans cette mutation stratégique, avec l'appui des DRIRE au niveau local.



Enfin, j'invite les éditeurs de logiciels – auxquels une table ronde est réservée cette après-midi - à mieux répondre à ces besoins qui émergent en intégrant les normes et outils préconisés par les filières. Les technologies de l'information constituent un levier de compétitivité et des sources d'innovation pour aborder les nombreux défis qui se posent aux entreprises. Avec le soutien du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, les conditions semblent mieux qu'auparavant réunies pour que ces entreprises en tirent pleinement parti. »

Je tiens à transmettre les remerciements du Ministre pour le travail accompli et ses encouragements pour atteindre les buts fixés. Merci à tous et bons travaux.